

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

*Sommaire :**1 – Le cadre général du compte administratif**2 – La section de fonctionnement**3 – La section d'investissement*1 – Le cadre général du compte administratif

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au compte administratif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année 2023. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de l'établissement. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, vente de l'eau...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (matériel, travaux en cours...).

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre établissement d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité du service de l'eau.

Les recettes de fonctionnement 2023 s'élèvent à 347 884,90 €, les dépenses de fonctionnement 2023 à 93 456,27 €. L'écart entre le volume des recettes et des dépenses (254 428,63 €) constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du service à financer ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

- b) Les recettes et dépenses de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	31 622,05	Excédent reporté	237 677,67
Dépenses de personnel	14 946,97	Vente d'eau, travaux et location compteurs	93 221,74
Reversement redevance agence de l'eau	7 597,00	Redevance agence de l'eau	8 053,65
Dépenses financières	6 041,30	Autres produits de gestion courante	2 565,08
Dotations aux provisions	2 520,67	Produits exceptionnels	1,91
Ecritures d'ordre entre sections	30 728,28	Reprises sur provisions	83,98
		Ecritures d'ordre entre sections	6 280,87
Total	93 456,27	Total	347 884,90

3 – La section d'investissement

a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Les dépenses, hors remboursement d'emprunt, sont liées aux projets à moyen ou long terme de l'établissement et au renouvellement du matériel d'exploitation (matériel divers, travaux...). Les immobilisations acquises se retrouvent inscrites au bilan comptable du service de l'eau.

Les recettes proviennent essentiellement des emprunts souscrits et des subventions perçues en lien avec les projets d'investissement et provenant de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Départemental.

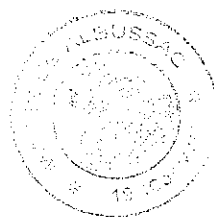
b) Les recettes et les dépenses de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde reporté	20 524,91	Subventions	65 878,47
Frais d'études	10 857,20	Emprunts	467 000,00
Travaux et acquisition de matériel divers	300 496,58	FCTVA	24,81
Remboursement d'emprunt	3 146,18	Ecritures d'ordre entre sections	30 728,28
Ecritures d'ordre entre sections	6 280,87		
Total	341 305,74	Total	563 631,56

c) L'écart entre le montant des dépenses et celui des recettes constitue l'excédent qui sera reporté en 2024 (222 325,82€ €).

d) Certains programmes d'investissement ne sont pas achevés au 31 décembre 2023 : il reste des dépenses à mandater et des recettes à percevoir. Ces restes à réaliser s'élèvent à 150 433,00 € en dépenses et 16 230,00 € en recettes.

e) L'intégration des restes à réaliser aux totaux de la section porte la dépense à 491 738,74 € et la recette à 579 861,56 €. L'écart entre ces deux montants étant positif (88 122,82 €), le prélèvement sur l'excédent de la section de fonctionnement ne s'impose pas.



Le Maire,

MEILHAC Sébastien